



## Assurance de protection juridique pour entreprises GastroSuisse

En cas de litige, vous avez besoin d'un partenaire solide  
à vos côtés. Nous faisons valoir vos droits et prenons en  
charge les frais de justice.

Un partenariat de Protekta avec

**GASTRO** **SUISSE**

## Protekta Assurance de protection juridique SA vous propose une offre d'assurance exclusive avec des primes avantageuses.

Protekta Assurance de protection juridique SA propose aux membres de GastroSuisse une assurance de protection juridique exclusive et attrayante. Élaborée par Protekta, en collaboration avec GastroSuisse, cette offre est spécialement adaptée aux besoins de l'hôtellerie-restauration et couvre les domaines juridiques les plus fréquemment concernés par des litiges.

### Les litiges finissent souvent au tribunal

Il n'y a souvent pas d'autre voie que celle qui passe par les avocats et les tribunaux, malgré les efforts des parties pour trouver une solution extrajudiciaire. Or les procédures judiciaires requièrent beaucoup de temps et de compétences et peuvent coûter cher, puisqu'elles impliquent des honoraires d'avocat, des émoluments de justice et des frais d'expertise.

### Bon à savoir

La prime annuelle de Protekta correspond environ à une heure de frais d'avocat. Avec nos solutions de protection juridique, vous avez la garantie d'avoir un partenaire compétent et professionnel à vos côtés en cas de litige. Vous vous protégez ainsi contre les risques financiers liés à un litige et profitez d'une couverture d'assurance dans les domaines juridiques assurés.

### Nous vous aidons avec toutes ces prestations

- Analyse de la situation et conseil juridique
- Exercice de vos prétentions juridiques
- Prise en charge professionnelle assurée par nos propres avocates et avocats ainsi que nos juristes
- Libre choix de l'avocate ou de l'avocat (avec notre accord préalable)
- Encaissement d'indemnités allouées par voie judiciaire

### Nous prenons en charge les frais suivants

- Frais d'expertise
- Émoluments de justice et frais de procédure
- Honoraires d'une avocate ou d'un avocat externe
- Indemnités judiciaires allouées à la partie adverse
- Frais de médiation en tant qu'alternative à une procédure judiciaire
- Cautions pénales afin d'éviter la détention préventive

### Paquet Argent: une couverture de base solide

Le paquet de prestations Argent vous protège, en votre qualité d'employeur, en cas de litiges relevant du droit du travail, du droit du bail et du bail à ferme en tant que locataire ou fermier, du droit des assurances privées et sociales ainsi que du droit pénal, lorsqu'on vous accuse d'avoir commis une infraction par négligence.

### Paquet Or: une couverture étendue

Le paquet de prestations Or comprend la solide protection de base offerte par la variante Argent, et couvre également des domaines juridiques tels que le droit des contrats, le droit de la protection des données, les autorisations d'exploitation, les permis de séjour ainsi que les litiges relatifs à la TVA et au droit alimentaire.

### Paquet Platine: la couverture complète

Le paquet de prestations Platine vous offre la meilleure protection possible. Il inclut la protection offerte par les paquets Argent et Or, et couvre en outre les domaines juridiques tels que le droit de la personnalité et la protection juridique Internet, le droit fiscal, le droit de la propriété intellectuelle, la concurrence déloyale, la protection juridique en matière de recouvrement, etc.

### Couvertures complémentaires possibles

En complément à la protection juridique entreprise et conducteur, vous pouvez également conclure la protection juridique véhicules à moteur et biens immobiliers. Au besoin, nous vous soumettrons également volontiers une offre distincte de protection juridique pour les particuliers assortie de conditions intéressantes.

### Avons-nous suscité votre intérêt?

Envoyez-nous la proposition dûment signée, prenez contact avec votre conseillère ou conseiller en assurances ou adressez-vous directement à Protekta.

#### Données de contact Protekta

T 031 389 85 00 ou [info@protekta.ch](mailto:info@protekta.ch)

#### Informations complémentaires

Vous trouverez toutes les informations sur l'affiliation à GastroSuisse et les nombreux avantages accordés à ses membres sur le site Internet de GastroSuisse à l'adresse: [www.gastrosuisse.ch/fr/federation/devenir-membre](http://www.gastrosuisse.ch/fr/federation/devenir-membre)

## Etendue de la couverture des paquets

Les descriptifs de produit ci-après donnent un aperçu général de l'étendue de la couverture. L'étendue de votre couverture d'assurance est déterminée par le contenu de votre proposition et de votre police ainsi que par les conditions générales de l'assurance de protection juridique entreprise GastroSuisse, édition 01.2024.

## Protection juridique exploitation

### Assistance lors de litiges juridiques en relation avec votre exploitation

Un employé fait valoir des heures supplémentaires qu'il n'a pas effectuées. Un fournisseur vous adresse une facture beaucoup trop élevée. Une voisine est dérangée par le bruit que ferait votre entreprise. L'assurance de protection juridique entreprise de Protekta couvre les litiges liés à l'activité de votre entreprise.

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent	Or	Platine
<b>Exploitation</b>					
Somme d'assurance en CHF					
Droits réels	Litiges résultant de la possession/propriété de biens meubles et d'animaux <b>Le bailleur à ferme de votre restaurant affirme à tort que la machine à café lui appartient, alors que vous l'avez achetée vous-même.</b>	3 Mois	–	1 000 000 <sup>1</sup>	1 000 000 <sup>1</sup>
Droit de la responsabilité civile	Exercice de prétentions en dommages-intérêts extracontractuelles <b>Des travaux de transformation sont en cours sur le terrain voisin. Les vibrations provoquent des fissures dans votre bâtiment.</b>	–	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit de la protection des données	Litiges en rapport avec le droit de la protection des données <b>Une cliente vous reproche d'avoir transmis ses données à un tiers alors que vous n'en aviez pas l'autorisation.</b>	–	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit des contrats	Litiges découlant de contrats régis par le code des obligations et de contrats innommés avec des clientes ou clients, des fournisseurs et des prestataires de service <b>Un couple de mariés se plaint de la qualité des plats servis dans votre restaurant à l'occasion de leur mariage et ne veut payer qu'une partie du prix convenu.</b>	3 Mois	–	200 000 <sup>1,2</sup>	200 000 <sup>1,2</sup>
Droit de la personnalité et protection juridique Internet	Sauvegarde ou rétablissement de la réputation de votre entreprise sur Internet ou dans d'autres médias <b>Un ancien employé de votre hôtel fait courir le bruit, sur les réseaux sociaux, que vous pratiquez le dumping salarial et que vous ne respectez pas la loi sur le travail. Quelques jours plus tard, les réseaux sociaux s'en font déjà l'écho.</b>	3 Mois	–	–	20 000 <sup>1,2</sup>
Protection juridique en matière de recouvrement	Recouvrement de créances <b>Malgré plusieurs rappels, votre hôte ne règle pas la facture d'un repas d'affaires d'un montant de 1500 CHF.</b>	3 Mois	–	–	20 000 <sup>1</sup>
Droit des cartels	Litiges relevant du droit des cartels <b>Il vous est reproché d'avoir conclu une entente sur les prix avec un concurrent. La Commission de la concurrence ouvre une enquête contre votre entreprise. Vous encourez une lourde amende.</b>	3 Mois	–	–	20 000 <sup>1,2</sup>
Concurrence déloyale	Litiges liés au droit de la concurrence <b>Vous constatez que l'un de vos concurrents applique des méthodes publicitaires déloyales pour son restaurant. Vous voulez vous y opposer.</b>	3 Mois	–	–	20 000 <sup>1,2</sup>
Droit de la propriété intellectuelle	Litiges en matière de droit des brevets, de droit des marques, de droit du design, de droit d'auteur et de droit des licences <b>Vous avez déposé une marque (logo) auprès de l'autorité compétente. Un concurrent prétend être propriétaire d'une marque identique et enregistrée. Il vous demande de cesser immédiatement d'utiliser la marque et de la faire radier du registre.</b>	3 Mois	–	–	20 000 <sup>1,2</sup>

Validité territoriale: <sup>1</sup> Suisse, <sup>2</sup> Europe, <sup>3</sup> Monde

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent	Or	Platine
<b>Collaborateurs</b>			Somme d'assurance en CHF		
Droit du travail	Litiges relevant du droit du travail en tant qu'employeur <i>Vous licenciez un employé de cuisine pour cause de performance insuffisante, lequel fait valoir que le licenciement est abusif et que le certificat de travail qui a été établi est inadéquat.</i>	3 Mois	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Permis de séjour	Procédure administrative en cas de retrait, de limitation ou de non-renouvellement d'une autorisation de séjour <i>L'autorisation de séjour de votre chef de cuisine n'est pas prolongée.</i>	–	–	1 000 000 <sup>1</sup>	1 000 000 <sup>1</sup>
<b>Locaux commerciaux et construction</b>			Somme d'assurance en CHF		
Droit du bail et du bail à ferme	Litiges avec votre bailleur <i>Vous avez loué un entrepôt pour votre restaurant. Le propriétaire résilie le bail en faisant valoir qu'il souhaite utiliser le local pour ses propres besoins.</i>	3 Mois	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit de voisinage	Litiges avec des voisins <i>Vous êtes propriétaire d'un restaurant avec bar. Un voisin se plaint du bruit nocturne dû à l'exploitation du bar.</i>	3 Mois	–	1 000 000 <sup>1</sup>	1 000 000 <sup>1</sup>
Droits réels	Litiges résultant de la possession/propriété de biens immobiliers assurés <i>Votre voisin refuse que vous accédiez à votre entreprise en passant par son terrain, alors que vous avez un droit de passage.</i>	3 Mois	–	1 000 000 <sup>1</sup>	1 000 000 <sup>1</sup>
Protection juridique maître de l'ouvrage (somme de construction max. 100 000 CHF)	Litiges contractuels avec des artisans en rapport avec votre projet de construction <i>La chaudière qui vient d'être installée dans votre restaurant ne fonctionne pas correctement. Le chauffagiste ne donne pas suite à votre réclamation.</i>	6 Mois	–	1 000 000 <sup>1</sup>	1 000 000 <sup>1</sup>
Droit public de la construction	Procédure de demande de permis de construire concernant votre projet de construction ou celui de vos voisins <i>Vous souhaitez agrandir le hall d'entrée de votre restaurant. La demande de permis de construire que vous avez déposée fait l'objet de plusieurs oppositions de voisins.</i>	6 Mois	–	–	20 000 <sup>1</sup>
<b>Autorité</b>			Somme d'assurance en CHF		
Droit pénal	Assistance dans les procédures pénales en cas d'accusation de violation par négligence de prescriptions de droit pénal <i>Par mégarde, un collaborateur de votre restaurant bouscule un client, qui tombe et se blesse. Votre collaborateur est poursuivi pour lésions corporelles par négligence.</i>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Autorisations d'exploitation	Procédures administratives en cas de retrait, de limitation ou de non-renouvellement d'une autorisation d'exploiter <i>Des voisins ayant déposé des plaintes pour nuisances sonores, votre restaurant se voit retirer l'autorisation exceptionnelle lui permettant de prolonger ses heures d'ouverture.</i>	–	–	1 000 000 <sup>1</sup>	1 000 000 <sup>1</sup>
Droit alimentaire	Procédures pénales et administratives dans le domaine du droit alimentaire (contrôles des denrées alimentaires) <i>L'inspection des denrées alimentaires contrôle votre entreprise et vous interdit d'utiliser votre entrepôt à l'avenir.</i>	3 Mois	–	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>
Droit de la taxe sur la valeur ajoutée	Procédure de recours en matière de TVA <i>Vous contestez la décision d'opposition de l'administration des contributions en ce qui concerne la taxe sur la valeur ajoutée.</i>	3 Mois	–	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>
Droit fiscal	Procédures de recours concernant les impôts cantonaux et fédéraux <i>Vous n'êtes pas d'accord avec la décision de taxation de l'autorité fiscale compétente concernant votre restaurant. Vous avez vainement contesté le calcul des impôts sur le bénéfice et sur le capital.</i>	3 Mois	–	–	20 000 <sup>1</sup>
<b>Assurances</b>			Somme d'assurance en CHF		
Droit des assurances sociales	Litiges avec des assurances sociales <i>Après un accident professionnel, vous vous retrouvez en incapacité de travail pendant une période prolongée. L'assurance accidents suspend ses prestations au bout de deux mois seulement en faisant valoir que vos douleurs ne sont plus dues à l'accident.</i>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup>

Validité territoriale: <sup>1</sup> Suisse, <sup>2</sup> Europe, <sup>3</sup> Monde

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent	Or	Platine
Droit des assurances privées	Litiges avec des assurances privées <i>Quelqu'un vole un ordinateur dans le bureau de votre restaurant. L'assurance refuse de verser les prestations au motif que le local n'était pas suffisamment sécurisé.</i>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
<b>Conseil</b>			Somme d'assurance en CHF		
Conseils juridiques	Conseil dans certains domaines juridiques <i>Vous avez l'intention de transmettre votre hôtel à un successeur. Plusieurs questions juridiques se posent et vous souhaitez les clarifier avec un avocat.</i>	3 Mois	–	–	1 000 <sup>1,2</sup>
<b>Location de locaux</b>			Somme d'assurance en CHF		
Droit du bail sur site d'entreprise	Litiges en tant que bailleur de locaux se trouvant dans les bâtiments de l'exploitation assurée <i>Vous résiliez le bail de votre appartement intégré. Mais votre locataire refuse de quitter l'appartement dans les délais.</i>	3 Mois	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>
Droit du bail envers le personnel	Litiges découlant de la location de chambres et d'appartements à du personnel. <i>Vous avez loué une chambre à un collaborateur. Après son déménagement, vous constatez qu'il a causé d'importants dommages.</i>	3 Mois	–	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>

Validité territoriale: <sup>1</sup> Suisse, <sup>2</sup> Europe, <sup>3</sup> Monde

## Protection juridique circulation

### Assistance en cas de litiges impliquant vos véhicules

Après avoir acheté un véhicule, vous constatez divers défauts et souhaitez intenter une action en justice contre le vendeur. Vous dérapez sur une chaussée mouillée et c'est l'accident sans implication de tiers: l'amende, voire le retrait de permis, ne se fait pas attendre.

### La différence entre la protection juridique conducteur et la protection juridique véhicules à moteur

La protection juridique conducteur couvre les personnes travaillant pour l'entreprise, en leur qualité de conducteurs lors de trajets professionnels. Ces personnes sont assurées en cas d'événement de la circulation, indépendamment du véhicule qu'elles conduisent.

La protection juridique véhicules assure les véhicules pour les trajets aussi bien professionnels que privés. Elle assure en outre les personnes qui circulent avec le véhicule assuré. Par rapport à la protection juridique conducteur, la protection juridique véhicules à moteur couvre des domaines juridiques supplémentaires en lien avec le véhicule.

### Possibilités de conclusion

Dans le paquet Argent, la protection juridique conducteur n'est pas couverte et ne peut pas non plus l'être. Dans les paquets Or et Platine, la protection juridique conducteur est comprise et ne peut pas être exclue. Dans toutes les variantes, vous pouvez également inclure la protection juridique véhicules à moteur.

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent	Or	Platine
<b>Conducteur</b>			Somme d'assurance en CHF		
Sont assurées les personnes travaillant pour l'entreprise en qualité de conductrice ou conducteur de véhicules terrestres Sont assurés les trajets professionnels					
Droit de la responsabilité civile	Exercice de prétentions en dommages-intérêts extracontractuelles <i>Votre collaborateur est blessé lors d'un accident de la circulation. L'assurance responsabilité civile de la partie adverse ne veut pas reconnaître la responsabilité de son preneur d'assurance.</i>	–	–	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>

Validité territoriale: <sup>1</sup> Suisse, <sup>2</sup> Europe, <sup>3</sup> Monde

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent	Or	Platine
Droit pénal	Assistance dans les procédures pénales en cas d'accusation de violation par négligence de prescriptions de droit pénal <b>L'un de vos chauffeurs est impliqué dans un accident de la circulation. Une procédure pénale est ouverte contre lui.</b>	–	–	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>
Permis de conduire	Procédures relatives à l'obtention et au retrait du permis de conduire <b>Il vous est reproché d'avoir franchi une ligne de sécurité. Votre permis de conduire risque de vous être retiré.</b>	–	–	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>
Droit des assurances sociales	Litiges avec des assurances sociales <b>À la suite d'un accident de la circulation, l'assurance accidents suspend ses prestations au motif que vos troubles ne peuvent plus être dus à l'accident.</b>	–	–	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>
Droit des assurances privées	Litiges avec des assurances privées <b>Votre collaborateur est blessé lors d'un accident de la circulation. L'assurance des occupants du véhicule refuse de servir les prestations.</b>	–	–	50 000 <sup>1</sup>	50 000 <sup>1</sup>

#### Véhicules (assurable à titre facultatif)

Sont assurés les trajets professionnels et privés effectués avec les véhicules assurés

Somme d'assurance en CHF

Droit des contrats	Litiges contractuels en lien avec un véhicule <b>Un garage n'a pas réparé correctement votre véhicule de livraison et refuse d'y remédier.</b>	3 Mois	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droits réels	Litiges résultant de la possession/propriété de véhicules <b>Vous achetez une voiture d'occasion. Peu de temps après, une inconnue vous contacte en affirmant que la voiture lui appartient.</b>	3 Mois	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit de la responsabilité civile	Exercice de prétentions en dommages-intérêts extracontractuelles concernant des véhicules <b>Votre véhicule d'entreprise est endommagé. L'assurance responsabilité civile adverse n'indemnise qu'une partie du dommage.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit pénal	Assistance dans les procédures pénales en cas d'accusation de violation par négligence de prescriptions de droit pénal <b>L'un de vos chauffeurs est impliqué dans un accident de la circulation. Une procédure pénale est ouverte contre lui.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Permis de conduire	Procédures relatives à l'obtention et au retrait du permis de conduire <b>Il vous est reproché d'avoir franchi une ligne de sécurité. Votre permis de conduire risque de vous être retiré.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Permis de circulation et d'imposition	Procédures concernant l'obtention et le retrait du permis de circulation ou l'imposition des véhicules <b>Le service des automobiles affirme que votre camion n'est pas conforme aux prescriptions techniques. Il veut annuler le permis de circulation.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit des assurances sociales	Litiges avec des assurances sociales <b>À la suite d'un accident de la circulation, l'assurance accidents suspend ses prestations au motif que vos troubles ne peuvent plus être dus à l'accident.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup>
Droit des assurances privées	Litiges avec des assurances privées <b>À la suite d'un dommage subi par votre véhicule d'entreprise, vous n'êtes pas d'accord avec les prestations de l'assurance casco.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>

Validité territoriale: <sup>1</sup> Suisse, <sup>2</sup> Europe, <sup>3</sup> Monde

## Protection juridique biens immobiliers (assurable à titre facultatif)

### Assistance en cas de litiges impliquant un bien immobilier que vous louez ou qui ne sert pas à votre entreprise

Un locataire dont vous avez pourtant résilié le bail refuse de s'en aller, ou votre assurance bâtiment réduit indûment ses prestations. Avec l'assurance de protection juridique biens immobiliers, vous bénéficiez d'une aide en tant que propriétaire et bailleur en cas de litiges impliquant vos biens immobiliers (p. ex. bâtiments, terrains, garages, boxes pour chevaux).

Étendue de l'assurance	Description succincte	Délai d'attente	Argent, or et platine
<b>Bâtiment</b>			Somme d'assurance en CHF
Droit des contrats	Litiges découlant de contrats régis par le code des obligations et de contrats innommés <b>À la suite de l'installation d'une nouvelle cuisine, vous constatez un certain nombre de défauts. Le cuisiniste refuse d'y remédier.</b>	3 Mois	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droits réels	Litiges résultant de la possession/propriété de biens immobiliers assurés <b>Des gravats sont déposés sur votre terrain sans votre autorisation. Vous voulez agir contre ce trouble de la possession.</b>	3 Mois	1 000 000 <sup>1</sup>
Droit de la responsabilité civile	Exercice de prétentions en dommages-intérêts extracontractuelles concernant des biens immobiliers assurés <b>Un chauffeur de camion effectue une manœuvre sur votre terrain. Ce faisant, il endommage la façade de votre bâtiment.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit du travail	Litiges relevant du droit du travail en tant qu'employeur <b>La concierge de votre maison plurifamiliale conteste le licenciement que vous lui avez signifié.</b>	3 Mois	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit de voisinage	Litiges de droit civil avec des voisins <b>Des arbres pourris sur le terrain voisin menacent de tomber et d'endommager votre bâtiment. La voisine refuse d'abattre les arbres.</b>	3 Mois	1 000 000 <sup>1</sup>
Protection juridique maître de l'ouvrage (somme de construction max. 100 000 CHF)	Litiges contractuels concernant votre propre projet de construction. <b>La chaudière qui vient d'être installée dans votre maison plurifamiliale ne fonctionne pas correctement. Le chauffagiste ne donne pas suite à votre réclamation.</b>	3 Mois	1 000 000 <sup>1</sup>
Droit pénal	Assistance dans les procédures pénales en cas d'accusation de violation par négligence de prescriptions de droit pénal <b>Une piétonne est blessée par la chute de tuiles du toit de votre bâtiment. Une plainte pour lésions corporelles par négligence est déposée contre vous.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit des assurances sociales	Litiges avec des assurances sociales <b>Vous trébuchez dans votre bâtiment et vous vous blessez. L'assurance accidents suspend ses prestations au bout de deux mois seulement.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup>
Droit des assurances privées	Litiges avec des assurances privées <b>Lors d'un sinistre, l'assurance bâtiment décide de réduire le montant de l'indemnité pour cause de défaut d'entretien.</b>	–	1 000 000 <sup>1,2</sup> 100 000 <sup>3</sup>
Droit public de la construction	Litiges relevant du droit public de la construction, en rapport avec votre propre projet de construction ou le projet de construction d'un voisin <b>Une demande de permis de construire que vous avez déposée fait l'objet de plusieurs oppositions des voisins.</b>	3 Mois	20 000 <sup>1</sup>
Droit de l'expropriation	Litiges découlant d'expropriations formelles ou matérielles <b>En raison d'un projet de construction d'une route de contournement, une partie de votre terrain doit faire l'objet d'une expropriation.</b>	3 Mois	20 000 <sup>1</sup>
Litiges hypothécaires	Litiges hypothécaires avec des instituts financiers <b>Vous vendez un immeuble de rendement. Pour la résiliation de l'hypothèque à taux fixe, la banque vous réclame une indemnité de sortie élevée.</b>	3 Mois	1 000 000 <sup>1</sup>
<b>Location et bail</b>			Somme d'assurance en CHF
Droit du bail et du bail à ferme	Litiges avec vos locataires <b>Vous avez résilié le bail d'un locataire. Celui-ci refuse de quitter son appartement dans les délais.</b>	3 Mois	200 000 <sup>1</sup>

Validité territoriale: <sup>1</sup> Suisse, <sup>2</sup> Europe, <sup>3</sup> Monde

## Proposition d'assurance de protection juridique pour entreprises GastroSuisse

N° de membre GastroSuisse

Remplace la police n°

Intermédiaire/Courtier

Début du contrat

Durée contractuelle: 5 ans

Échéance du contrat

Le droit de résiliation annuel est inclus.

### Données sur le preneur d'assurance

Entreprise

Forme juridique

Date de fondation

Rue, n°

NPA, lieu

Téléphone

Email

Langue de correspondance  allemand  français  italien

Expédition des documents clients par l'intermédiaire / le courtier

### Activité professionnelle

Somme annuelle des salaires AVS

Chiffre d'affaires annuel

Si l'entreprise a plusieurs activités ou s'il existe d'autres entreprises coassurées, veuillez prendre contact avec le Centre de services de Protekta.

### Vue d'ensemble des primes

Conditions générales «Assurance de protection juridique pour entreprises GastroSuisse», édition 01.2024

Fourche de somme des salaires AVS	Paquet <b>Argent</b> Protection juridique exploitation	Paquet <b>Or</b> Protection juridique exploitation et circulation	Paquet <b>Platine</b> Protection juridique exploitation et circulation	Prime en CHF timbre fédéral compris
De 0 à 100 000 CHF	<input type="checkbox"/> CHF 262.50	<input type="checkbox"/> CHF 493.52	<input type="checkbox"/> CHF 609.02	
De 100 001 à 300 000 CHF	<input type="checkbox"/> CHF 304.50	<input type="checkbox"/> CHF 661.51	<input type="checkbox"/> CHF 787.51	
De 300 001 à 500 000 CHF	<input type="checkbox"/> CHF 409.50	<input type="checkbox"/> CHF 798.02	<input type="checkbox"/> CHF 987.02	
De 500 001 à 1 000 000 CHF	<input type="checkbox"/> CHF 545.99	<input type="checkbox"/> CHF 934.51	<input type="checkbox"/> CHF 1 123.51	
Dès 1 000 001 CHF	Demander une offre par email à <a href="mailto:info@protekta.ch">info@protekta.ch</a>			

### Couvertures complémentaires

Dans les trois paquets, il est possible de conclure la protection juridique véhicules à moteur en tant que module de la protection juridique circulation. Veuillez noter les différences entre la protection juridique véhicules et la protection juridique conducteur (page 5).

#### Protection juridique véhicules à moteur

CHF 47.25

CHF 26.25

CHF 26.25

Conditions générales «Assurance de protection juridique pour entreprises GastroSuisse», édition 01.2024

Nombre de plaques de contrôle:  
(Prime par plaque d'immatriculation)

Assurance de protection juridique pour particuliers

Offre selon proposition séparée

Conditions générales «Assurance de protection juridique pour particuliers», édition 08.2023

### Assurance de protection juridique biens immobiliers (uniquement en combinaison avec la protection juridique particuliers)

Pour des biens immobiliers que vous louez ou qui ne servent pas à votre entreprise.

Type de bien immobilier	Risque immobilier sans risque bailleur	Risque immobilier et bailleur
Maison individuelle	69.00 par unité	179.00 par unité
Appartement/propriété par étage	69.00 par unité	179.00 par unité
Local commercial	69.00 par unité	179.00 par unité
Bien-fonds non bâti	69.00 par unité	179.00 par unité
Box pour chevaux	35.00 par unité	100.00 par unité
Place de parc (véhicule terrestre ou nautique)	5.00 par unité	15.00 par unité

Tous les montants sont en francs suisses (CHF)

Adresse de l'unité	Genre d'immeuble	Nombre d'unités et prime	Prime en CHF timbre fédéral compris

Veuillez contacter le Centre de service de Protekta si l'une des unités a une valeur officielle supérieure à 5 millions de CHF ou un revenu locatif annuel supérieur à 50 000 CHF.

**Prime annuelle, timbre fédéral compris CHF**



---

## Conditions spéciales

### Droit de résiliation annuel

En modification partielle des conditions générales, les deux parties peuvent résilier le contrat par écrit ou par tout autre moyen permettant d'en établir la preuve par un texte au plus tard trois mois avant la fin de chaque année d'assurance.

---

## Particularités

### Renseignements juridiques et annonce de sinistre

Les premiers renseignements juridiques sont fournis par le service juridique de GastroSuisse. Les renseignements juridiques téléphoniques fournis par JurLine de Protekta ne sont pas couverts. L'examen définitif de la couverture incombe à Protekta.

### Exclusion de litiges

Les litiges avec GastroSuisse et ses filiales, telles que Gastroconsult et les écoles hôtelières, ne sont pas assurés.

### Résiliation de l'affiliation à GastroSuisse

En cas de sortie du membre assuré de la fédération GastroSuisse, le contrat d'assurance en cours est adapté à la prochaine échéance de prime aux conditions les plus récentes de l'assurance de protection juridique entreprise.

---

## Questions de la proposition

	Oui	Non
La protection juridique est-elle ou était-elle déjà assurée pour les risques faisant l'objet de la proposition? Compagnie?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si Oui: Cette assurance a-t-elle été ou va-t-elle être résiliée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si Oui: Motif		
Assureur précédent: _____ Date d'annulation: _____ N° de police: _____		
Existe-il actuellement des différends juridiques? Si Oui: Lesquels?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des différends ont-ils été portés devant les tribunaux au cours des trois dernières années? Si Oui: Lesquels?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La proposante / le proposant confirme avoir eu accès à la Déclaration de protection des données relative aux contrats d'assurance de Protekta (disponible sous [www.protekta.ch/dp-contrats](http://www.protekta.ch/dp-contrats)) lors de l'envoi de la présente proposition d'assurance, et avoir pris connaissance de son contenu. La Déclaration de protection des données relative aux contrats d'assurance décrit les différents traitements de données possibles ainsi que les droits des personnes concernées en la matière. Protekta fait partie des sociétés d'assurance du Groupe Mobilière (les sociétés d'assurance suivantes font partie du Groupe Mobilière: Mobilière Suisse Société d'assurances SA, Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA, Protekta Assurance de protection juridique SA et SC, SwissCaution SA).

Par sa signature / la transmission du présent document, la proposante / le proposant autorise Protekta à procéder au traitement suivant des données:

- dans le cadre de la conclusion du contrat ou du traitement des sinistres, recueillir auprès de l'assureur précédent ou de tiers (p. ex. autres assureurs privés) tout renseignement pertinent sur la sinistralité antérieure, notamment en vue de l'appréciation du risque, du calcul des primes et de la lutte contre la fraude à l'assurance.

Par sa signature/transmission, le proposant / la proposante prend acte du traitement des données suivantes:

1. La communication des données suivantes par Protekta à GastroSuisse à des fins de vérification de son appartenance à GastroSuisse en vue de la conclusion du contrat:
  - N° de membre GastroSuisse
  - Nom et code postal de l'entreprise assurée
  - Couverture d'assurance choisie argent, or ou platine
  - Durée de la période d'assurance (décompte)
2. L'échange des données nécessaires (cf. ch. 1) entre GastroSuisse et Protekta:
  - dans le cadre du processus de déclaration et de traitement de sinistres et
  - pour la vérification périodique de l'affiliation à GastroSuisse

La proposante / le proposant déclare avoir répondu de manière complète et conforme à la vérité à toutes les questions formulées ci-dessus et que les réponses inscrites par une tierce personne correspondent exactement aux indications qu'elle/il a données.  
Elle/il prend acte du fait qu'en cas de déclaration inexacte, Protekta peut, conformément à la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA), résilier le contrat, refuser des prestations ou en exiger le remboursement.  
La proposante / le proposant confirme qu'elle/il a été informé-e de l'identité de l'assureur ainsi que des principaux éléments du contrat d'assurance (art. 3 LCA).  
De même, elle/il confirme avoir reçu par écrit les informations relatives à l'intermédiaire (art. 45 LSA).

La proposante / le proposant propose à Protekta de conclure les assurances précitées sur la base des Conditions générales et des Conditions spéciales qui lui ont été remises.

Date de la proposition \_\_\_\_\_ Signature de la  
personne proposante \_\_\_\_\_

---

**Remarques**

---

Enregistré par

Acq. 1	Taux %	Acq. 2	Taux %	Acq. 3	Taux %
N°		N°		N°	